

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2018/O2/329**

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 DU PARC DE LA VOIRIE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Parc de la voirie se situe dans la zone de la Caldaniccia à Aiacciu depuis 1978. Son organisation est répartie entre quatre spécialités : l'exploitation, la comptabilité, le laboratoire, ainsi que l'atelier. Les deux dernières compétences disposent aussi d'un site à Sartè.

L'exploitation a principalement en charge la sécurité horizontale sur les axes routiers, la sécurité hivernale ainsi que la pose de glissières. Le laboratoire contrôle par carottage des échantillons de béton, de goudrons... avec des appareils spécialisés. Il est à noter qu'il dispose, comme pour l'atelier, d'un site sur Sartè.

L'atelier a pour fonction d'effectuer des dépannages hors engins, l'entretien ainsi que la maintenance de matériel roulant.

Enfin, la partie administrative du budget annexe tient pour sa part une comptabilité analytique qui permet à la fois d'établir un prix précis pour chacun des types d'intervention du Parc de la Voirie ainsi que la quote-part d'intervention relative à chacune des deux anciennes collectivités participant au budget de la structure (ex-CTC et ex-CD2A).

Le budget supplémentaire du Parc de la Voirie s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A1	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	8 420,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 8 420,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		8 420,00	8 420,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 000,00	12 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		12 000,00	12 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		20 420,00	20 420,00

I/ L'affectation du résultat

La section de fonctionnement présente un résultat en excédent en 2017 de 8 419,46 € (3 289 039,42 € en recettes pour 3 280 619,96 € en dépenses).

La section d'investissement se décompose comme suit :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	RAR dépenses	RAR recettes
Solde d'exécution de l'exercice précédent (001)		31 013,60		
Recettes réelles		182 172,69		0
Dépenses réelles	221 605,75		0	
Total	221 605,75	213 186,29	0	0

La section d'investissement présente un solde d'exécution déficitaire de 8 419,46 €.

Il est donc proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au déficit de la section d'investissement.

II/ Le budget supplémentaire

a) la section d'investissement

Les recettes de la section sont composées principalement de 48 180 € de prévision d'amortissement supplémentaire pour la mise en place du « prorata temporis » auxquelles vient s'ajouter 8 420 € d'excédent de fonctionnement capitalisé pour un total de 56 600 €. Il est également inscrit une baisse de 48 180 € du virement à la section d'investissement.

La somme de 8 420 € se retrouve également en dépenses (solde d'investissement reporté).

a) la section de fonctionnement

Afin de sécuriser la passation des marchés à venir, et d'être au plus proche de la situation actuelle, il est proposé d'augmenter l'autorisation d'engagement du Parc (AE) pour un montant 4 900 000 €.

Il est demandé d'allouer 10 000 € pour le paiement prévisionnel de factures d'électricité et 2 000 € pour celles d'eau. 48 180 € sont également inscrits en dépenses pour le financement du « prorata temporis ».

Une somme de 12 000 € est proposée pour équilibrer le budget supplémentaire du Parc et sera prélevée sur le budget principal de la Collectivité.

Le budget supplémentaire s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 20 420 €.

En conclusion de ce rapport, il vous est demandé de bien vouloir :

- Affecter l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour un montant de 8 419,46 €,

- Ouvrir et affecter une autorisation d'engagement d'un montant de 4 900 000 € comme détaillé ci-dessus.
- Adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 20 420 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.